

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 13 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 05/11/2019

Présents : Messieurs Jean-Paul PINEAU, Thierry GIRAULT, Sylvain LELOUP, Fabrice MALET et Mesdames Marina PIAU, Sophie BOULIN, Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS, Virginie MARSOLLIER-BIELA (*arrivée à 21h25*), Stéphanie TRIPOTIN

Absents excusés : Monsieur Philippe VÉRON représenté par Monsieur Jean-Paul PINEAU, Madame Christine DUBOIS représentée par Madame Marina PIAU, Madame Michelle ROUSSEAU représentée par Monsieur Sylvain LELOUP et Messieurs Philippe LETERME, Franck SAVIGNARD

A été élu secrétaire de séance : Madame Stéphanie TRIPOTIN

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Délibération n° 61/2019

**Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » -
lancement du marché de travaux pour la reconstruction**

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le dossier de consultation dans le cadre du marché de travaux pour la reconstruction du bâtiment de l'accueil périscolaire.

Ce dossier a été préparé dans le cadre d'un marché public de travaux, de type « procédure adaptée » en application de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

➤ Le marché est constitué de 9 lots :

- Lot n° 01 – Terrassement, gros-œuvre, aménagements ;
- Lot n° 02 – Charpente bois, couverture, bardage, étanchéité ;
- Lot n° 03 – Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie ;
- Lot n° 04 – Menuiseries intérieures ;
- Lot n° 05 – Plaquisterie, isolation, faux-plafonds ;
- Lot n° 06 – Carrelage, faïence ;
- Lot n° 07 – Peinture, sols souples ;
- Lot n° 08 – Chauffage, ventilation, plomberie ;
- Lot n° 09 – Electricité ;

➤ Le délai d'exécution :

Le délai d'exécution des travaux est de 35 semaines hors période de préparation de 4 semaines et hors période de congés d'été selon le planning prévisionnel des travaux.

➤ Les critères de jugement des offres :

1. Prix (pondération : 60) ;
2. Valeur technique (pondération : 40) au vu des éléments figurant dans le mémoire technique ;

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes (plans) ;
- le planning prévisionnel des travaux ;

Le dossier sera mis à la disposition des entreprises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://agglo-laval.achatpublic.com> dès le lundi 25 novembre 2019 et une annonce sera effectuée dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.

La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 19 décembre 2019 à 12h00.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le dossier de consultation présenté ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la procédure de consultation dans le cadre du marché de travaux pour la reconstruction du bâtiment de l'accueil périscolaire ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant ;

Réception en Préfecture le 15 novembre 2019

Délibération n° 62/2019

Concours du Receveur municipal – attribution de l'indemnité de conseil pour 2019

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- accorde, par 10 (dix) voix au taux de 75 % et 1 (une) voix au taux de 90 %, l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an,
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à :
 - Madame Isabelle LURSON, Receveur municipal, pour l'année 2019 ;
- décide de ne pas lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Réception en Préfecture le 15 novembre 2019

Délibération n° 63/2019

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : création des emplois d'agents recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le 10 juillet 2019,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison :

De **deux emplois d'agents recenseurs**, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2020 (période du recensement de la population 2020).

Les agents seront rémunérés suivant un forfait brut de 1 005 € par agent (frais de déplacement et de formation compris) qui correspond au montant de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'INSEE divisé par deux. Cette indemnité sera versée avec les salaires de février 2020.

Réception en Préfecture le 15 novembre 2019

Délibération n° 64/2019

LAVAL Agglomération : proposition d'adhésion au groupement de commandes « achat, location et maintenance de photocopieurs numériques multifonctions »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il existe un groupement de commandes publiques entre la Communauté d'Agglomération de LAVAL et certaines communes de l'Agglomération Lavalloise, dans le cadre d'un marché intitulé « achat, location et maintenance de photocopieurs numériques multifonctions »,

Considérant que ce marché arrive à échéance le 30 avril 2020,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : La Commune de Louvigné décide d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer un nouveau marché concernant l'achat, la location et la maintenance de photocopieurs numériques multifonctions.

Article 2 : Est désigné coordonnateur de ce groupement LAVAL Agglomération. La Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Article 3 : Madame le Maire de la Commune de Louvigné ou l'Adjoint délégué sont autorisés à signer tout document à cet effet.

Réception en Préfecture le 15 novembre 2019

QUESTIONS DIVERSES

JAVO - présentation des derniers travaux : Madame Sophie BOULIN, Conseillère Municipale et Vice-Présidente du JAVO, présente les derniers travaux effectués au niveau du « Moulin Neuf » à ARGENTRÉ.

Commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative

RAPPEL – Arbre des naissances 2019 : Cette manifestation est organisée le samedi 30 novembre 2019 à 11h30 sur l'espace jeux (derrière le terrain de tennis) pour la plantation d'un lilas des indes rouge ; un vin d'honneur sera servi ensuite à l'école « Le Grand Pré ».

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h25

Commission Vie scolaire & Jeunesse

Dates à noter pour la fin de l'année :

- La prochaine réunion du CEJ est prévue le mercredi 04 décembre 2019 à Argentré ;
- Repas de Noël au restaurant scolaire : 19 décembre 2019 (des bénévoles seront nécessaires pour l'organisation de ce repas) ;

Point sur le projet ENIR : Après quelques problèmes techniques, la fin de l'installation a été réalisée par la société SATEL le mercredi 06 novembre 2019.

Commission Aménagement & Urbanisme

Point sur les dossiers en cours : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- Mise en place de la collecte des déchets en apport volontaire : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique que les services de LAVAL Agglomération sont toujours dans l'attente de la réponse de l'Architecte des Bâtiments de France.

- Broyage / Elagage pour la fin d'année 2019 : l'entreprise BESNIER est intervenue mardi 05 novembre 2019.

- « Jardin des Capucines VI » - modification n° 1 du permis d'aménager : Elle a été déposée au service instructeur suivant les remarques formulées par le Conseil Municipal :

- L'allée piétonne dimensionnée pour les camions du SDIS est transformée en voie à sens unique (sortie) ;
- Une transition piétonne, protégée par des bordures collées, va être créée le long du pignon de la maison à gauche en entrant dans l'opération par la Rue des Mimosas ;
- Des stationnements (marquage à la peinture) seront matérialisés le long de ce cheminement piéton ;

A noter, les prochains conseils municipaux sont programmés les :

- 04 décembre 2019 ;
- 22 janvier 2020 ;
- 12 février 2020 ;

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS, Absente excusée	Philippe VÉRON Absent excusé	Marina PIAU
Jean-Paul PINEAU Président	Sylvain LELOUP	Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS
Michelle ROUSSEAU Absente excusée	Philippe LETERME Absent excusé	Sophie BOULIN
Fabrice MALET	Thierry GIRAULT	Franck SAVIGNARD Absent excusé
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	